



Association des Résidents du lac Carillon

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION GÉNÉRALE DE L'ARC  
TENUE LE 9 OCTOBRE 2004  
À 9H30, AU 4164 DU HUARD  
LAC CARILLON, SAINT-UBALDE**

**Étaient présents :**

- Serge Lachance (4164 du Huard)
- Jocelyne Roberge (4162 du Huard)
- Claire Huot (4164 du Huard)
- Nicolas Sapp (4166 du Huard)
- Sophie Gravel (4166 du Huard)
- Jean-Louis Fiset (4154 du Huard)
- Rollande Audet (4154 du Huard)
- Gilles Bélanger (4152 du Huard)
- Sylvie Pelletier (4207 de la Bernache)
- Rino Morin (4208 de la Bernache)
- Clémence Morin (4208 de la Bernache)
- Claude-Marie Scorsone (4209 de la Bernache)
- Michel Bédard (4204 de la Bernache)
- Michel Lamoureux (4109 de la Sauvagine)
- Pierre Bédard (4111 de la Sauvagine)
- Suzanne Léveillée (4113 de la Sauvagine)
- Suzanne Lemay (4105 de la Sauvagine)
- Denis Frenette (4105 de la Sauvagine)
- Guy Pagé (4117 de la Sauvagine)

**Les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour :**

**1. RENONCIATION À L'ARTICLE 3.04 CONVOCATION**

Serge demande à ce que l'assemblée renonce à l'article 3.04. La proposition est acceptée à l'unanimité.

**2. MOT DE BIENVENUE**

Serge Lachance souhaite la bienvenue aux membres.

### 3. RÈGLES DE PROCÉDURES

Les règles de procédures habituelles s'appliquent sauf en ce qui concerne la convocation de l'assemblée générale qui n'a pu être faite dans les 30 jours de sa tenue (voir point 1). Les articles suivants s'appliquent :

- 3.1 Membres de la corporation : les propriétaires ainsi que leur conjoint; la cotisation annuelle doit être payée pour être membre en règle et la date limite est le 15 janvier suivant l'assemblée générale annuelle.
- 3.2 Membres votants : a) membres du c.a.; b) membres en règle à raison d'une seule personne par terrain.
- 3.1 Membres de l'assemblée générale : membres en règle et non membres.
- 3.2 Membres votant à l'assemblée générale : membres votants de la corporation.
- 3.3 Vote : a) par procuration; b) majorité simple; c) à main levée sauf si demande de scrutin secret; d) prépondérance du vote du président s'il y a égalité.

### 4. LECTURE ET ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DU 11 OCTOBRE 2003

Madame Sylvie Pelletier fait la lecture du compte rendu de la réunion du 11 octobre 2003. Proposé par Sophie Gravel, secondé par Serge Lachance, le compte rendu est accepté à l'unanimité.

### 5. ÉTATS FINANCIERS

États financiers 2003 :

Revenus :	589.52 \$
Dépenses :	449.24 \$
Revenu net :	135.28 \$
Encaisse au 31-12-2003 :	1 241.00 \$
Solde de la petite caisse au 31-12-2003	160.37 \$
Part de la caisse populaire :	5.00 \$

---

Avoir net au 31-12-2003 : 1 365.78 \$

### 6. RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE

Sophie Gravel nous informe qu'elle a vérifié les livres. Le tout est conforme.

## **7. ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Proposé par Claire Huot, secondé par Rino Morin, les états financiers sont adoptés à l'unanimité.

## **8. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2004**

La nomination d'un nouveau vérificateur pour l'année 2004 a été faite. Claire Huot, secondé par Jean-Louis Fiset, propose madame Sophie Gravel. Madame Gravel accepte cette responsabilité.

## **9. COTISATION 2004-2005**

Maintien de la cotisation à 10 \$ pour l'année 2004. Proposé par le conseil d'administration, secondé par madame Suzanne Lemay et accepté à l'unanimité.

## **10. RAPPORT DU PRÉSIDENT**

### **➤ Parc régional**

L'an dernier les membres de l'association avaient accepté d'adhérer au parc régional sous certaines conditions. Il semble que ces conditions n'ont pas été retenues et que l'on fait maintenant partie de ce parc.

Voici le résumé de ce qui s'est passé depuis la réunion du 11 octobre 2003 :

⇒ 31 mars 2004

Problème avec le droit de veto.

⇒ Début avril 2004

Le maire demande à l'ARC de changer sa position concernant le droit de veto. Le conseil municipal se dit prêt à respecter notre position.

⇒ Avril 2004

Envoi du projet de réaménagement des sentiers. La municipalité s'engage à respecter et à s'entendre avec l'ARC concernant la restauration des sentiers.

⇒ 26 mai 2004

Appel du maire disant que la municipalité a adhéré au parc régional. Statut spécial pour le Lac Carillon. Aucun développement sans l'accord de la municipalité et de l'ARC. C'est une entente entre le conseil municipal et Harold Tremblay, aucun écrit, il faut lui faire confiance.

⇒ 26 mai 2004

Parution de la résolution 120/2004 dans le ST-U.

Possibilité d'un programme d'acquisition des terres publiques au printemps 2005.

⇒ 9 juin 2004

Incendie à la cabane à la plage par des jeunes de St-Ubalde. Le maire est avisé puis aucune nouvelle par la suite.

⇒ 16 juin 2004

Offre d'emploi pour l'été, 4 postes de journaliers pour la réfection des sentiers + cabane au belvédère. Le maire propose de se rencontrer avant le début des travaux mais cette rencontre n'aura jamais lieu.

⇒ 26 juin 2004

Campeur à la plage avec feu. La SQ est avisée de la situation, il ne peut pas intervenir car il n'y a aucune réglementation concernant les feux et le chef des pompiers lui confirme le tout.

⇒ 27 juin 2004

Mise en demeure envoyée à la municipalité de cesser tous les travaux.

⇒ 22 août 2004

La municipalité annonce son terrain de camping municipal à vendre.

⇒ 26 août 2004

Envoi d'une lettre aux ministres Pierre Gobeil, Sam Hamad, Michel Boivin et Jean-Pierre Soucy concernant la situation. Un accusé réception est reçu.

⇒ 31 août 2004

On apprend que 10 terrains riverains seront en vente bientôt par tirage au sort (du côté de Montauban).

⇒ 11 septembre 2004

Constatation des voyages de sable à la plage.

⇒ 12 septembre 2004

Envoi d'un courriel de Claire Huot à la protection des terres et forêts

⇒ 13 septembre 2004

Entretien avec le maire :

Mention au maire concernant le sable à la plage, il se dit pas au courant mais croit que c'est pour la restauration du site de camping rustique. 5 places de camping individuel, 10 tables de pique-nique et 15 places de stationnement. Il faut faire construire un bâtiment pour la location soit de canots, pédalos et ou kayaks. Il engagera des jeunes pour l'entretien du site et ceux-ci feront aussi l'animation dans les sentiers et s'occuperont du camping.

Il se dit amer concernant la mise en demeure et se défend que ça lui a coûté 500 \$ pour y répondre.

Serge exprime le désir de le rencontrer pour discuter, mais il ne veut rien savoir et souligne que le ministère lui a dit qu'il n'a aucune permission à nous demander et que n'importe qui peut se prévaloir le droit de camper tout près de nos limites de terrains et que nous ne pouvons rien faire.

#### **11. SUIVI DE LA RENCONTRE AVEC LE MINISTERE DES RESSOURCES NATURELLES DE LA FAUNE ET DES PARCS CONCERNANT LA « ZONE PROTÉGÉE DU LAC CARILLON »**

⇒ 17 septembre 2004

Rencontre avec monsieur Guy Bouchard et madame Violette Verville et messieurs Serge Lachance, Jean-Louis Fiset et Michel Lamoureux.

Les représentants de l'ARC font un état de situation, évoque le concept de villégiature ainsi que la zone protégée.

Il y a discussions sur nos préoccupations face à ce changement ainsi que leurs préoccupations.

Le ministère des affaires municipales a reçu une demande de parc régional et il y a une enquête à l'heure où l'on se parle.

Nous abordons le problème de devenir propriétaire, il y a toujours le même problème avec la MRC.

Jean-Louis souligne que M. Bouchard semble prêt à nous appuyer dans nos démarches malgré le fait qu'il semble très favorable au développement des parcs régionaux.

Les 10 terrains qui devaient être vendus ne le seront plus maintenant. Le projet a été bloqué.

⇒ 7 octobre 2004

Rencontre entre monsieur Bouchard et le maire de St-Ubalde.

⇒ 8 octobre 2004

Appel à monsieur Guy Bouchard concernant son entretien avec le maire.

Le maire s'engage à respecter le camping rustique, il faut faire la promotion du canoë camping.

Serge apprend de M. Bouchard qu'il y aurait un membre de l'association qui voudrait louer 5 terrains (anciens terrains que l'Association St-François d'Assise avaient). C'est Gilles Bélanger qui aimerait se les procurer pour y construire une maison et y faire des aménagements (jardins etc....).

⇒ 9 octobre 2004

Le conseil d'administration de l'ARC a demandé à monsieur Pierre Bédard de représenter l'association lors des réunions du CA de la SACLLM.

Monsieur Bédard a accepté de représenter l'association. Son mandat sera de faire respecter les points 2, 4 et 5 de la résolution qui avait été adoptée le 11 octobre 2003. Par la suite, monsieur Bédard s'engage à faire un suivi approprié après la tenue de chacune de ses rencontres.

L'assemblée générale propose donc que monsieur Pierre Bédard représente l'association des résidents du Lac Carillon au CA de la SACLLM. Cette proposition est secondée par monsieur Nicolas Sapp et acceptée à l'unanimité.

Nicolas Sapp propose que le conseil d'administration de l'ARC continue de maintenir ses demandes pour l'achat des terrains par les villégiateurs, secondée par Rino Morin et acceptée à l'unanimité.

Serge invite les membres à s'exprimer et si une rencontre est nécessaire, celle-ci pourra avoir lieu afin que nous puissions tous aller dans la même direction.

## **12. RENOUELEMENT DE MANDAT ET ÉLECTION**

Il est proposé par Nicolas Sapp, secondé par Michel Bédard que Serge Lachance conserve le poste de président pour les 2 prochaines années. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Il est proposé par Claire Huot, secondé par Sophie Gravel que Sylvie Pelletier conserve le poste de secrétaire pour les 2 prochaines années. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Il est suggéré à l'unanimité que tous les représentants de secteurs demeurent les mêmes. Tous acceptent de renouveler leur mandat.

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun item à ce point.

## **14. LEVÉE D'ASSEMBLÉE ET FRATERNISATION**

Sophie Gravel propose la levée de l'assemblée, laquelle s'effectue à 10h55.

Sylvie Pelletier  
Secrétaire